



## Réforme du lycée : des professeurs principaux aux « professeurs référents »

La fonction de « professeur référent » devrait prochainement être créée, à côté de celle de professeur principal, pour répondre à l'explosion du « groupe classe » en filière générale. Certains établissements s'y sont déjà mis. Un « impensé » de la réforme du lycée ; le mot revient régulièrement lorsqu'on évoque avec des enseignants et chefs d'établissement la difficulté à être, en 2021, professeur principal en lycée général. « Dernière année que je fais professeur principal dans ces conditions ! Sur 32 élèves dans ma classe, je n'en connais vraiment que huit, ceux que j'ai en cours de sciences économiques et sociales [SES] . Leurs camarades font d'autres spécialités. Ce n'est pas satisfaisant en termes de suivi des jeunes, et éreintant en termes de logistique », résume Claude Garcia, professeur de SES à Nérac (Lot-et-Garonne).

De fait, comme cela avait été anticipé par nombre d'enseignants en amont de la réforme du lycée, celle-ci, mise en place en 2019, a fait exploser le « groupe classe », en raison de la possibilité nouvelle donnée aux élèves de choisir un parcours « à la carte » – trois spécialités au choix en 1 re , puis deux en terminale. Les élèves passaient en moyenne deux heures sur trois en groupe réduit à la rentrée 2019, contre une heure sur deux à la rentrée précédente, selon une récente étude du service statistique du ministère de l'éducation nationale. Et ces groupes sont en moyenne composés d'élèves venant de 3,4 classes, contre 1,9 un an avant. De quoi déstabiliser profondément l'enseignant dans son rôle de professeur principal.

Le ministère entend apporter une réponse à ce bouleversement avec l'examen prochain, en Conseil supérieur de l'éducation, d'un projet de décret et de circulaire créant, en 1 re et en terminale générales et technologiques, à partir de la rentrée 2021, la fonction de « professeur référent ». Celui-ci sera chargé d'encadrer, à côté ou en remplacement du professeur principal, selon le choix des établissements, non pas une classe, mais un groupe d'élèves pouvant venir de spécialités différentes, dont il devra suivre la scolarité.

Il devra aussi, précise le projet de circulaire auquel Le Monde a eu accès, « apporter une réponse aux besoins éducatifs particuliers que les élèves de son groupe peuvent formuler » et aider à « la construction et l'élaboration de leurs projets d'orientation » , mission renforcée dans le cadre des récentes réformes.

### Dilemme

Ces textes viennent donner un cadre réglementaire aux multiples expérimentations de « professeur référent » mises en place depuis deux ans, de manière désordonnée.

Car, pour les chefs d'établissement, le dilemme a souvent été le même : confier la fonction de professeur principal à un enseignant de spécialité (SES, sciences de la vie et de la terre, maths...) est cohérent, dans la mesure où le projet d'orientation dépend en grande partie des spécialités, mais pose problème car l'enseignant connaît rarement tous les élèves d'une classe. Ou bien confier la fonction à un professeur d'une discipline du tronc commun (français, langues vivantes, EPS...), qui voit par définition tous les élèves, peut diffuser efficacement les informations administratives, mais ne peut les conseiller aussi bien sur leur choix d'orientation lié aux spécialités.

Pour réussir à trouver deux professeurs principaux par classe en terminale, comme le prévoit la réforme du lycée, certains proviseurs ont donc parfois opté pour le choix intermédiaire. Soit « adosser, dans chaque classe, un professeur principal issu du tronc commun et connaissant toute la classe à un professeur référent enseignant de spécialité », commente Franck Antraccoli, secrétaire général du syndicat iD-FO et proviseur du



lycée Réaumur à Laval, où cette organisation a été décidée. Cela permet de ne pas toujours aller chercher les mêmes pour devenir professeur principal. »

Si certains établissements ont pu, en raison de la répartition des élèves dans les classes, continuer à fonctionner avec des professeurs principaux ayant tous les élèves en cours, ailleurs, on a supprimé purement et simplement ces derniers au profit de professeurs référents suivant un groupe d'élèves répartis dans différentes classes.

C'est le cas au lycée Honoré-d'Estienne-d'Orves de Carquefou (Loire-Atlantique), où l'on ne parle plus, depuis la rentrée 2019, de professeurs principaux, en 1 re et terminale générales. « C'était important de changer d'appellation, commente Dominique Faure, la proviseure et secrétaire académique du syndicat SNPDEN, de montrer qu'on remplace l'ancienne vision collective du groupe classe du professeur principal par une vision individuelle du parcours scolaire et d'orientation du jeune par le professeur référent. » A un moment où l'on demande, plus qu'avant, aux élèves de faire des choix d'orientation individuels et réfléchis au fil de leur scolarité...

Un maximum de 18 élèves par professeur

Dans cet établissement ouvert en 2017, les professeurs volontaires pour être référents apprécient, selon elle, ce suivi individuel des élèves, « déconnecté d'une discipline » qu'ils ne leur enseignent pas obligatoirement, qui les oblige à faire « des entretiens individuels avec eux », à « avoir un autre regard sur les bulletins » et à consulter les autres enseignants avant les conseils de classe ...

Si, pour l'instant, seules les classes de terminale comptent deux professeurs référents, « il en faudrait autant en 1 re », estime la proviseure. C'est de toute façon ce que prévoient les textes actuellement en discussion, avec un maximum de 18 élèves suivis par enseignant. Reste à savoir comment ils seront rémunérés. A l'heure de la maîtrise budgétaire, c'est l'un des points d'attention des syndicats, dont certains craignent que la prime d'« indemnité de suivi et d'orientation des élèves » du professeur principal soit simplement divisée entre les différents professeurs référents alors même que la fonction demande autant, si ce n'est plus, d'investissement.

Au lycée Dupuy-de-Lôme à Lorient (Morbihan), les primes des 33 professeurs principaux de 1 re et de terminale ont pour l'instant été « mises au pot commun pour rémunérer les nouveaux professeurs référents », commente l'un d'eux, David Robert, enseignant de mathématiques. En début d'année scolaire, pour « faire face aux effets » de la réforme du lycée, à laquelle il s'oppose pourtant depuis le début, et aux groupes classes non « rationalisés », il a poussé, avec la direction de l'établissement, à la transformation des professeurs principaux en professeurs référents en 1 re et en terminale. Une solution « inspirée d'établissements dans les parages », qui a ses « avantages » – notamment le suivi individuel des élèves – mais aussi ses « inconvénients » – « trop peu de profs volontaires », besoin d'heures en plus pour accompagner les élèves...

En ce début de printemps, il utilise abondamment la messagerie du logiciel de gestion de vie scolaire Pronote pour échanger avec ses collègues qui enseignent aux élèves qu'il suit, et sur lesquels il doit rédiger une synthèse du trimestre. Car la période est aux « conseils trimestriels », ou « conseils de suivi et d'orientation », bien éloignés des anciens conseils de classe. Ici, pas d'inflation du nombre d'enseignants participant en raison de la multiplication des parcours, seuls les professeurs référents sont présents, à côté des représentants de la direction, de ceux des élèves et parents d'élèves : « Ça fait bizarre, on perd un peu la vision globale et le projet de classe, ainsi que les discussions entre disciplines », résume-t-il.

Les conseils de classe nouvelle génération, avec les professeurs référents, « sont moins "administratifs", ils gagnent en efficacité, défend de son côté, en Loire-Atlantique, la proviseure Dominique Faure. On se perd moins dans des discussions générales sur la



classe, on parle plus et mieux du devenir de chaque élève individuellement »... Qu'elles s'en félicitent ou le regrettent, la majorité des personnes interrogées par Le Monde conviennent que, après avoir remis en question la notion de « groupe classe » en filière générale, la réforme du lycée remodèle progressivement cette autre institution qu'est le conseil de classe.

Séverin Graveleau

